Édit FNPP

Du bon et du moins bon...

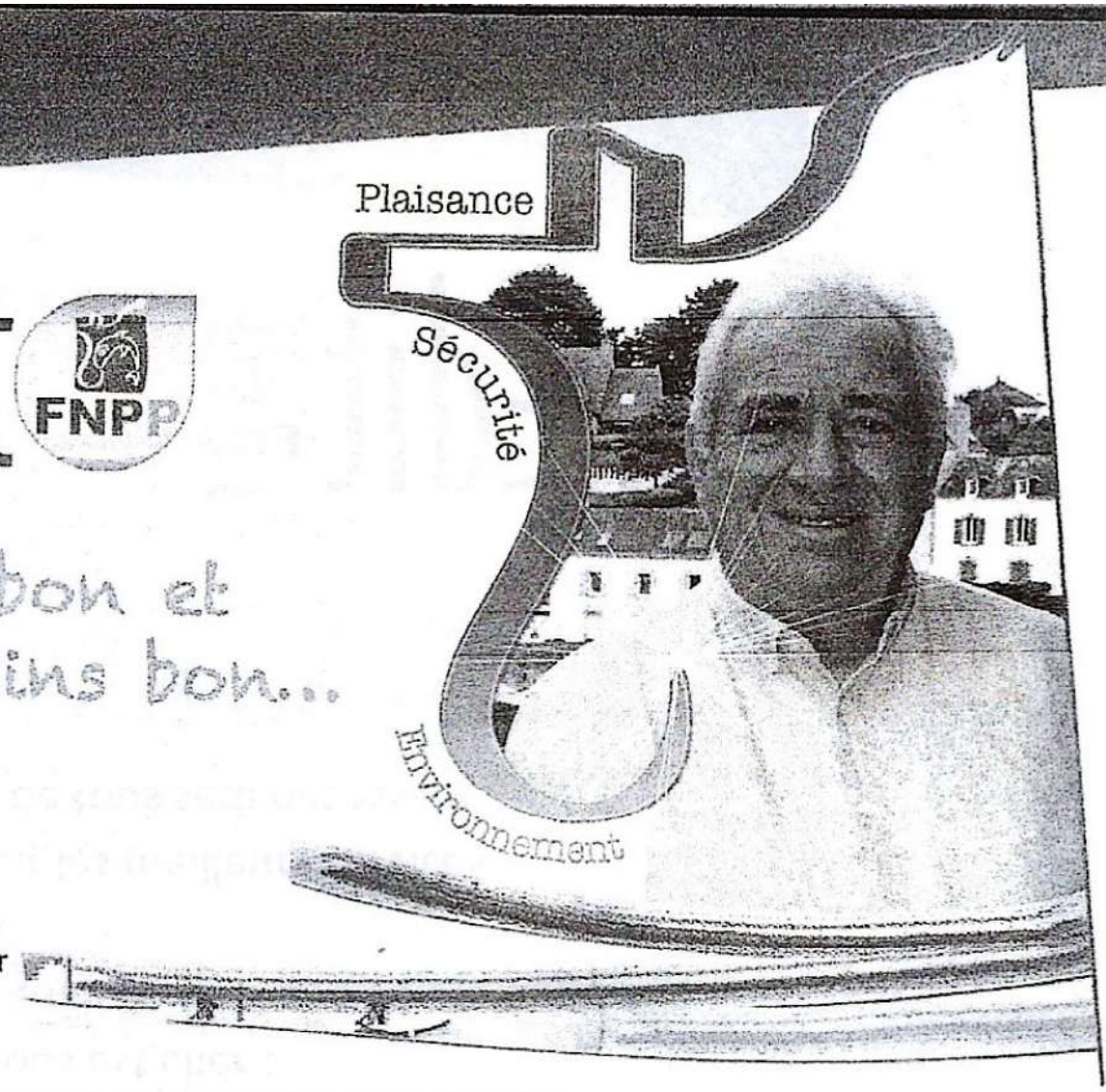

La mise en place de zones de pêche réglementées à l'initiative des parcs marins des Calanques et du golfe du Lion illustre parfaitement le fond de mon propos. Comment peut-on adhérer à une telle démarche menée en l'absence de réelle concertation et sans aucune justification sur le plan scientifique ; comment peut-on proposer d'associer les zones adjacentes des parcs à la même réglementation ? L'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire !

Nous sommes donc plus que jamais vigilants, prêts à défendre nos droits et nos libertés par tous les moyens et maintenant d'une seule voix, celle de la nouvelle confédération. Mais nous souhaitons le faire en étant respectés, au travers d'un dialogue sérieux, sans laisser constamment s'ajouter des couches au millefeuille administratif qui font souvent perdre de vue que rien ne vaut une mobilisation responsable des acteurs du terrain pour créer la confiance, évoluer et atteindre des objectifs aussi ambitieux soient-ils.

Ces mêmes AMP veulent imposer aux pêcheurs de loisir une déclaration obligatoire de « pêcheur » sur une application dénommée catch Machine. Nous ne sommes pas en soi opposés au principe d'une déclaration. Mais encore une fois, dès 2010, et plus tard réitérée, toutes les fédérations avaient signé une charte avec deux ministres dont un est toujours en activité. Mettons-la en place plutôt que de réinventer sans suite d'autres systèmes, objectifs ou contraintes qui ne font que compliquer, décourager et nuire à leur mise en œuvre effective.

Alors plutôt que de nous refaire sans cesse l'histoire, nous demandons à ce que ce qui a été décidé et signé ensemble soit simplement mis en place. Cela sera autant de réunions chronophages évitées où nos bénévoles commencent à se fatiguer.